



PROVENCE VERDON
communauté de communes

58 avenue de Tavernes - 83670 Barjols
Tél.: 04 94 77 18 53 - Fax: 04 94 77 09 25
Site: www.provenceverdon.fr

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DES DECISIONS DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DE L'ANNEE 2018

Conseil communautaire du 04/12/2018

Ordre du jour :

- Présentation des décisions depuis le conseil du 18/09/2018
 - **Décisions modificatives 2018 sur le budget annexe ordures ménagères, le budget annexe assainissement, le budget général**
 - **Organisation de la promotion du tourisme à compter du 01/01/2019**
 - Retour sur la modification des statuts communautaires : organisation du SPANC
 - Information sur l'intégration du SMZV
 - **Questions diverses**
-

Nota :

Les points à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une délibération sont indiqués en gras. Les délibérations présentées ci-dessous sont un extrait des actes. Le texte intégral des actes peut être consulté au siège de la Communauté de communes dans les registres annuels des délibérations.

Délibération n°2018/0117 : Décision modificative n°1 du budget annexe ordures ménagères 2018

M. le Président propose les mouvements de crédits à la hausse et à la baisse suivants sur le budget annexe Ordures Ménagères 2018.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
Chap 011: Charges générales	30 000,00 €			
Chap 65 (654) : créances admises en non valeur		20 000,00 €		
Chap 67 (673) Autres charges financières		10 000,00 €		- €
Total opération réelle	30 000,00 €	30 000,00 €	- €	- €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la présente décision modificative n°1 relative au budget annexe Ordures Ménagères 2018.

Délibération n°2018/118 : Décision modificative n°1 du budget annexe assainissement 2018

M. le Président propose les mouvements de crédits à la hausse et à la baisse suivants sur le budget annexe Assainissement 2018.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
Chap 204151 : subventions d'investissement		284 020.50 €		
Chap 21 : Immo Corporelles	140 745,50 €			
Chap 23 : Immo en cours	143 275,00 €			- €
Total opération réelle	284 020.50 €	284 020.50 €	- €	- €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la présente décision modificative n°1 relative au budget annexe Assainissement 2018.

Délibération n°2018/119 : Convention pour la mise en place du paiement par internet de la taxe de séjour (TIPI)

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu et à la majorité des membres présents :

- **ACCEPTÉ** la mise en place d'un paiement en ligne des factures de la Taxe de Séjour 2019 et les années suivantes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier, notamment la convention avec la DGFOP ;
- **INDIQUE** que les dépenses afférentes à la mise en place de ce mode de paiement seront inscrites au budget général.

INFO SITE INTERNET

Délibération n°2018/120 : Erreurs matérielles des délibérations n°2018/079 et 2018/101 instaurant et corrigeant les modalités de la taxe de séjour 2019 :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'appliquer les tarifs suivants pour les catégories suivantes :

Catégories d'hébergement	Tarif intercommunal par personne et nuitée (en €)
Terrains de camping et de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans les aires de camping-cars, et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,45 €
Terrains de camping et de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €

- **INDIQUE** que le tarif total de la taxe de séjour pour ces catégories est le suivant :

Catégories d'hébergement	Tarif intercommunal par personne et nuitée (en €)	Part départementale par personne et nuitée (en €)	Total tarif TDS par personne et nuitée (en €)
Terrains de camping et de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans les aires de camping-cars, et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,45 €	0.05 €	0.50 €
Terrains de camping et de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0.02 €	0.22 €

- **PRECISE** que la délibération n°2018-079 prise en date du 18 septembre 2018 est maintenue pour les autres catégories assujetties à la taxe de séjour à compter du 1er janvier 2019 ;
- **ANNULE** la délibération n° 2018/101 prise en date du 13 novembre 2018 corrigeant partiellement la délibération n° 2018/079 du 18 septembre 2018 ;
- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services Préfectoraux et au directeur des Finances Publiques.

Délibération n°2018/121 : Demande de subvention auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur pour le financement d'une étude d'opportunité pour la réalisation d'un tiers lieu :

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le projet qui lui a été présenté ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une aide auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur à hauteur de 8 273.00 € pour le financement de ce projet selon le plan de financement présenté ;
- **CERTIFIE** que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et **S'ENGAGE** à ne pas commencer l'exécution du projet avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet ;
- **S'ENGAGE** à inscrire au budget de la Communauté de Communes, les sommes nécessaires à la réalisation de l'action telle que présentée ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document et acte relatif à ce projet.